

PROCES VERBAL

CONVOCATION DU 12 JANVIER 2023

La convocation a été adressée individuellement à chaque membre du Conseil Municipal élu, le 12 janvier 2023 pour la réunion qui aura lieu le 19 janvier 2023 à 20 heures 15.

ORDRE DU JOUR :

1. **Approbation du compte rendu du Conseil Municipal précédent**
2. **Rapport des délégations du Maire**
3. **Renouvellement convention de mise à disposition du centre AQUALIB' de Bièvre Isère Communauté à l'école de Sardieu année scolaire 2022/2023**
4. **Demande de subvention auprès du Conseil départemental de l'Isère dans le cadre du bonus énergétique**
5. **Tarifs d'inscription dans les médiathèques et bibliothèques du réseau de lecture publique de Bièvre Isère Communauté**
6. **Débat d'Orientation Budgétaire**
7. **Ecole – Plan numérique**
8. **Création espace sans tabac**
9. **Questions diverses**

SEANCE DU 19 JANVIER 2023

L'an DEUX MILLE VINGT TROIS, le 19 janvier à vingt heures et quinze minutes, le Conseil Municipal de cette commune régulièrement convoqué le 12 janvier, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur PERROUD Jean-Pierre, Maire.

Nombre de conseillers en exercice : **15** ; présents : **12** ; votants : **15**.

Présents : MICAUD Isabelle, OGIER Cyrille, PIBOU Maud, MARCARIAN Jérôme, PERSONNE Lydia, GILBERT Béatrice, VEYRON Philippe, GODEFROY Paola, DOUARD Laurent, TREMOUILHAC Cathy, CARRA Gérard.

Absents excusés représentés : GUILLAUD Cédric représenté par OGIER Cyrille, LEROUL René représenté par MARCARIAN Jérôme, CHEVALLIER Cécile représentée par PERROUD Jean-Pierre.

Madame PERSONNE Lydia a été élu secrétaire.

Le procès-verbal du compte-rendu de la séance du conseil municipal du 24 novembre 2022 a été adopté à l'unanimité.

RAPPORT DES DELEGATIONS DU MAIRE

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal les actions menées dans le cadre de ses délégations :

- Remplacement du chauffe-eau de la zone de loisirs 1414,68 € T.T.C.
- Réparation chauffage salle polyvalente 3390,65 € T.T.C.
- Etat des lieux de la consommation électrique des bâtiments publics. Suite à celui-ci, le remplacement systématique des ampoules incandescentes par des LED à déjà permis une réduction de 20 % des consommations.
- Projet antigaspi à la cantine.
- Travaux de la RD 159 commenceront en mars 2023.
- Une procédure de démolition est en cours suite à une construction déclarée illégale.
- Réunion de quartier le 03/02/23 à destination des habitants de la plaine et de poinponnier.
- Réunion générale publique le 03/03/23.

Le Conseil Municipal en prend note.

RENOUVELLEMENT CONVENTION DE MISE A DISPOSITION DU CENTRE AQUALIB' DE BIEVRE ISERE COMMUNAUTE A L'ECOLE DE SARDIEU ANNEE SCOLAIRE 2022/2023

Monsieur le Maire donne lecture au Conseil Municipal de la convention de mise à disposition du Centre AQUALIB' à l'école de Sardieu, proposée par Bièvre Isère Communauté pour l'année scolaire 2022/2023.

Après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décidé :

- De donner un avis favorable à cette convention ;
- D'autoriser Monsieur le Maire à la signer, ainsi que tous documents concernant ce dossier.

DEMANDE DE SUBVENTION AUPRES DU CONSEIL DEPARTEMENTAL DE L'ISERE DANS LE CADRE DU BONUS ENERGETIQUE

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal que dans le cadre du projet de réhabilitation de l'ancienne cure, une subvention en lien aux travaux permettant l'atteinte d'un objectif de performance énergétique est accessible.

Venant en complément de celle déjà demandée, cette subvention d'un montant de 10 % des travaux nécessite un nouveau dossier et donc une nouvelle délibération.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide :

- De donner un avis favorable à cette demande de subvention complémentaire dans le cadre du bonus énergétique,
- D'autoriser Monsieur le Maire à effectuer cette demande auprès du Conseil Départemental de L'Isère,
- D'autoriser Monsieur le Maire à signer tous documents concernant ce dossier.

TARIFS D'INSCRIPTION DANS LES MEDIATHEQUES DU RESEAU DE LECTURE PUBLIQUE DE BIEVRE ISERE COMMUNAUTE

Monsieur le Maire donne lecture au Conseil Municipal de la délibération de Bièvre Isère Communauté approuvant les nouveaux tarifs d'inscription dans les médiathèques et les bibliothèques du réseau de la lecture publique de Bièvre Isère Communauté.

Les tarifs approuvés à compter du 1^{er} janvier 2023 :

	Tarifs
Jusqu'à 25 ans	Gratuit
Individuelle (26 ans et plus)	11 €
Famille	11 €
Carte lecteur (en cas de perte)	2 €

Il rappelle que la bibliothèque municipale de Sardieu fait partie du réseau de lecture publique de Bièvre Isère Communauté et qu'il est donc nécessaire d'approuver et d'appliquer ces nouveaux tarifs à la bibliothèque municipale de Sardieu.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal décide :

- D'approuver les nouveaux tarifs comme énoncés ci-dessus,
- De faire appliquer ces nouveaux tarifs à la bibliothèque municipale de Sardieu.

DEBAT D'ORIENTATION BUDGETAIRE

Présentation de l'ensemble des investissements qui pourraient être engagés sur la commune à court, moyen et long terme.

Chaque Conseiller municipal présent est invité à apporter sa contribution à la création de cette liste.

Plus de 40 objectifs sont répertoriés. Ces derniers souvent en lien aux obligations et normes en vigueur devront faire l'objet d'une priorisation permettant de respecter le bon équilibre financier de la commune.

La commission finances, qui se réunira début février, élaborera un projet de budget 2023 tenant compte à la fois des aspects financiers, mais aussi de l'équilibre entre les investissements choisis et les investissements contraints.

ECOLE – PLAN NUMERIQUE

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal que suite à l'appel à projet de l'Inspection Académique de l'Isère associée au Conseil Départemental de l'Isère en direction de l'équipement en matériel ou en service permettant le développement et l'accès numérique dans les écoles, la municipalité peut prétendre à un accompagnement à hauteur de 50 %.

Cet accompagnement financier impose de délibérer.

Ce plan numérique viendrait en complément des deux premiers déjà mis en place.

Après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide :

- De donner un avis favorable pour candidater à cet appel à projet,
- D'autoriser Monsieur le Maire à lancer l'appel à candidature pour l'école de Sardieu.
- D'autoriser Monsieur le Maire à signer tous documents concernant ce dossier.

CREATION ESPACE SANS TABAC

Le Maire indique au Conseil Municipal que le label « espace sans tabac » a pour vocation de proposer, en partenariat avec la Ligue contre le cancer, la mise en place d'espaces publics extérieurs sans tabac non-soumis à l'interdiction de fumer dans les lieux publics (décret n° 2006-1386 du 15 novembre 2006), et ce, afin de dénormaliser le tabagisme, de protéger les jeunes, d'encourager l'arrêt du tabac ainsi que de préserver l'environnement de la pollution des mégots de cigarettes.

Avec l'adoption de cette convention, les abords de l'école (de la Mairie jusqu'au portail sur le trottoir) deviendraient un « espace sans tabac ». Dès lors, Monsieur le Maire s'engage à prendre un arrêté en vertu de ses pouvoirs de police afin d'acter l'interdiction de fumer ledit espace après signature de la convention. La commune devra également s'engager à apposer une signalétique « espace sans tabac ».

Après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide :

- De donner un avis favorable à la création d'un espace sans tabac comme indiqué ci-dessus,
- D'autoriser Monsieur le Maire à signer ladite convention,
- D'autoriser monsieur le Maire à signer tous documents concernant ce dossier.

Fin de la séance à 23H15

Prévision du prochain Conseil Municipal le 23 Février 2023